

## **Natura 2000, vous connaissez ?**

Natura 2000 est un programme européen ayant pour objectif la préservation de la faune, de la flore et des milieux naturels rares ou en régression. Ce réseau s'étend sur plus d'1 million de km<sup>2</sup> à travers ses 27 312 sites terrestres et marins.

Natura 2000 se décline en 2 types de zonages :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : mise en place suite à la Directive Oiseaux 92/43/CEE datant de 1979 et relative à la protection des oiseaux et de leurs habitats ;
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : mise en place suite à la Directive Habitats, Faune, Flore 79/409/CEE datant de 1992 et relative à la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore.

Dans les Hautes-Alpes, on compte 23 sites Natura 2000 qui représentent 38 % de la surface du département. Natura 2000 ne vise pas une mise sous cloche du territoire mais une conciliation des activités qui s'y déroulent ! Grâce à une concertation active, les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les activités humaines. Ainsi, pastoralisme, randonnée, VTT, escalade ne sont qu'un échantillon des activités que vous pourrez pratiquer tout en admirant un patrimoine naturel riche et préservé.

Concertation et volontariat sont les maîtres mots de Natura 2000 en France métropolitaine. En effet, les actions sont exclusivement dues à la volonté des propriétaires fonciers. Il existe 2 types d'engagements possibles :

- Des contrats Natura 2000 : créés pour générer des opérations en faveur d'habitats naturels ou d'espèces à enjeu patrimonial. Pouvant être de natures diverses, ils sont répertoriés dans une liste. Les coûts relatifs aux travaux de mise en place de ces contrats sont pris en charge pour tout ou partie par l'Europe (FEADER – à hauteur de 53 %) et l'État (à hauteur de 47 %).
- Des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) : leur objectif est de maintenir ou de promouvoir des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement. Les agriculteurs peuvent souscrire à ces mesures au cours de périodes de contractualisation. Sous réserve du respect du cahier des charges, l'exploitant reçoit une contrepartie financière.

Si vous souhaitez mettre en place un contrat ou une/des MAEC, n'hésitez pas à contacter l'animatrice ! Plusieurs appels à projets permettent de déposer les demandes de contrats chaque année.

D'autres actions sont également portées par Natura 2000 :

- Des évaluations des incidences : elles permettent d'évaluer les incidences d'un projet sur l'environnement avant qu'il ait lieu et ainsi de les limiter.
- Des suivis scientifiques : pour mieux connaître et mieux comprendre les espèces ou les milieux naturels et suivre leur évolution.
- De la communication et de la sensibilisation (des scolaires au grand public) : chaque année des sorties grand public sont organisées, essentiellement l'été, afin de vous sensibiliser à la préservation de l'environnement et vous faire découvrir des espèces ou des paysages. Plusieurs thématiques sont abordées : géologie et formation des paysages, faune, flore, oiseaux, etc. Quelques soit votre niveau de connaissances, venez vous joindre

à nous ! Des conférences, des animations ainsi que des programmes pédagogiques dans certaines écoles sont également proposés via Natura 2000.

L'agenda des sorties est disponible sur plusieurs plateformes internet : les offices du tourisme de la vallée, le site internet Natura 2000 des Hautes-Alpes : [www.hautes-alpes.n2000.fr](http://www.hautes-alpes.n2000.fr) ou le site internet du SMIGIBA : [www.smigiba.fr/calendar/](http://www.smigiba.fr/calendar/) .

### **Site Natura 2000 « Céüse, Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et Montagne de Saint Genis »**

Entre Buëch et Durance, la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Céüse, Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et Montagne de Saint Genis » s'étend sur plus de 7 000 ha et 18 communes des Hautes-Alpes. C'est une zone de transition entre les domaines méditerranéens et alpins où les influences dominantes varient en fonction du secteur et de l'exposition.

Ce site principalement forestier (79% de sa surface) s'étage de 620 à 2015 mètres d'altitude, ce qui crée une mosaïque contrastée de milieux naturels où une faune et une flore exceptionnelle se développe. On peut notamment rencontrer des coléoptères xylophages comme la Rosalie des Alpes ou le Lucane cerf-volant dans les forêts anciennes du site, le Damier de la succise dans les milieux ouverts, le Sabot de Vénus en lisière de hêtraies sèches et 16 espèces de chauves-souris sur les 34 présentes en France métropolitaine.

Certaines espèces végétales sont remarquables sur le site de par leur rareté dans les Hautes-Alpes ou en France comme la Benoîte à fruits de deux sortes (*Geum heterocarpum*), le Genêt rayonnant (*Genista radiata*) ou le Chiendent pectiné (*Agropyron cristatum*).

Plusieurs contrats Natura 2000 ont été mis en place sur ce site, notamment des contrats bois sénescents, un contrat de mise en défens d'une fleur rare, etc.

#### **Un contrat Natura 2000 Bois sénescents**

En forêt, 30% de la biodiversité se trouve dans le bois mort ! Les forêts vieillissantes sont de véritables sources de biodiversité grâce à la présence de bois de gros diamètre, de bois mort sur pied et au sol, de niches écologiques variées offrant un potentiel d'accueil pour une grande variété d'espèces. Pour laisser vieillir les peuplements forestiers et voir réapparaître des caractéristiques naturelles, des contrats « bois sénescents » sont mis en place. Des arbres présents dans une parcelle forestière sont marqués puis exclus de toute exploitation forestière pour une durée de 30 ans. En 2017, la commune de Ventavon a mis en place ce type de contrat dans sa forêt communale, marqué 91 arbres et 2.8 ha d'îlot pour un montant de 13 400 €. Cette action est rendue possible par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dont l'autorité de gestion est la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le FEADER finance depuis le printemps 2018 l'animation du programme européen Natura 2000 pour le site « Céüse, montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et montagne de Saint Genis ».

#### **Site Natura 2000 « Bec de Crigne »**

Une partie du Pic de Crigne se situe dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bec de Crigne », qui s'étend sur 412 ha et 2 communes des Hautes-Alpes (Vitrolles et Monétier-Allémont). Ayant pour objectif la conservation de l'avifaune et de ses habitats, ce site compte plus de 100 espèces d'oiseaux différentes dont 22 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ». Cette grande diversité peut être expliquée par les 6 grands types de milieux y sont représentés : fourrés, landes et pelouses, forêts de feuillus, forêts de résineux, éboulis et terres noires, falaises.

Sur ce site, un contrat Natura 2000 permettant la création d'une placette d'alimentation pour les vautours a été mis en place. Son objectif est de favoriser le retour naturel du vautour percnoptère, petit vautour migrateur, au sein du Bec de Crigne.

### **Votre site Natura 2000 en quelques chiffres !**

Le site Natura 2000 « Céüse, montagne d'Aujourd, Pic de Crigne et montagne de Saint Genis » c'est :

- 17 habitats naturels dont 4 prioritaires
- 3 espèces floristiques : le Sabot de Vénus, l'Ancolie de Bertoloni et la Buxbaumie verte
- 3 espèces de coléoptères saproxyliques : le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant
- 6 espèces de lépidoptères
- 4 espèces d'amphibiens
- 4 espèces de reptiles
- 16 espèces de chauves-souris
- 22 espèces d'oiseaux

d'intérêt communautaire, c'est-à-dire listé dans une des directives et protégée au niveau européen.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil de gestion répertoriant toutes les caractéristiques d'un site (faune, flore, habitats naturels, activités humaines, enjeux identifiés, mesures de gestion, etc.). Celui de « Céüse, Aujourd, Crigne et Saint Genis » a été rédigé par l'Office National des Forêts (ONF) et validé par le Préfet des Hautes-Alpes en 2008 (consultable sur <http://hautes-alpes.n2000.fr/>).

Les Comités de Pilotages (COPIL) sont les instances décisionnaires des sites Natura 2000. Ils se réunissent en moyenne une fois par an. Les communes présentes dans le périmètre du site Natura 2000 font parties de ce COPIL ainsi que les représentants des acteurs du territoire (État, ONF, monde agricole, association de chasse et de pêche, association de préservation de la biodiversité, activités de pleine nature, etc.). Le président du Comité de pilotage des sites Natura 2000 de « Céüse, Aujourd, Crigne et Saint Genis » et « Bec de Crigne » est R. COSTORIER, Maire de Lardier et Valença.

La structure animatrice de ces sites Natura 2000 est le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA).

Vous avez une question ? N'hésitez pas à contacter l'animatrice : Adeline BIZART – [abizart.smigiba@orange.fr](mailto:abizart.smigiba@orange.fr) – 07 86 34 02 24 - 09 66 44 21 26

### **Un projet ? Ayez le bon réflexe !**

Dans le site Natura 2000 certains projets (listés dans des arrêtés préfectoraux) peuvent être soumis à évaluation des incidences (EI). Cela permet de prendre en compte les enjeux environnementaux liés à votre projet. Cette EI prend la forme d'un document à remplir, disponible en ligne sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes Alpes (<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/evaluation-des-incidences-a3485.html>), avec l'aide de l'animatrice Natura 2000.